

Bureau d'Etude des Sans-Papiers (BESP)
Communiqué n° 3 – 27 mai 2020
Observatoire de la pandémie de covid-19 parmi les sans-papiers

Sur l'obligation de payer par carte bancaire ...
(et diverses autres actualités problématiques)



Plusieurs questions d'actualité concernent les conditions de vie des personnes sans-papiers à l'ère du covid-19, pendant et même après le confinement, les sans-papiers resteront-ils confinés à vie ?

Cette question est l'objet de la campagne : « **déconfinions les droits des sans-papiers** ».

1. Le paiement par carte bancaire uniquement ...

De plus en plus d'organismes officiels et de commerces exigent aujourd'hui que les paiements soient faits exclusivement par carte bancaire. La STIB¹ a par exemple imposé cette mesure dans le cadre du covid-19 « *la vente des tickets se fera uniquement en payant par carte bancaire* ». Comment peuvent faire ceux qui n'ont pas de carte de banque, a priori tous les sans-papiers ? De plus, comment faire pour accompagner les jeunes enfants à l'école sans titre de transport ? Ces mesures mettent les sans-papiers (et sans doute d'autres catégories de population qui n'ont pas accès à une CB) en grande difficulté « supplémentaire », **voire d'exclusion !**

Le Bureau d'Etude des Sans-Papiers écrira aux Coordinations des présidents de CPAS (wallons, bruxellois et flamands) pour leur demander de permettre aux sans-papiers d'accéder eux aussi à un « **compte aide sociale** » tel qu'existant dans un accord entre les CPAS et Belfius². Cette mesure serait sans coût supplémentaire pour les CPAS (mais impliquerait, comme pour l'Aide médicale urgente, qu'ils puissent si nécessaire être domiciliés au CPAS, et qu'ils soient protégés par le secret professionnel) et la banque ne prendrait aucun risque (puisque le compte ne pourrait pas descendre en négatif, il serait exclusivement alimenté par les sans-papiers eux-mêmes). Les sans-papiers paieraient, si nécessaire, des frais bancaires comme toute personne disposant d'un compte en banque.

À suivre donc ...

¹ http://www.stib-mivb.be/article.html?l=fr&_guid=607b01f9-3d4f-3810-bf80-814951f6bcee

² <https://www.belfius.be/common/FR/multimedia/MMDownloadableFile/OperationalDocuments/FOPU-1250.pdf>

2. A propos des soi-disant « régularisations » de sans-papiers en Italie, Espagne et Portugal ...

Dans plusieurs pays du sud (Italie, Portugal, Espagne), qui vivent - plus que la Belgique - de l'agriculture, une main-d'œuvre temporaire est accueillie chaque année pour assurer les récoltes. Ces personnes, venant du nord de l'Afrique ou de pays de l'Est, vivent sur les lieux de récolte dans des conditions précaires, souvent sans être déclarés et à des conditions infra-salariales. Aujourd'hui, impossible de les faire venir, vu la fermeture des frontières. Les récoltes risquent de pourrir sur pied ... et c'est pour cette seule raison économique (et ni humanitaire, ni sanitaire !), à savoir sauver leurs récoltes, que ces pays parlent de « régulariser ». À regarder de plus près, ces « régularisations » sont très conditionnées : elles ont une durée limitée à la saison, elles sont largement sous-payées et seule une partie des sans-papiers y auraient accès (1/3 en Italie par exemple).

CORONAVIRUS
Agriculture
Main d'œuvre saisonnière,
les réfugiés en renfort !

Face aux difficultés
de recrutement rencontrées
par la profession agricole
et pour répondre aux besoins en main-d'œuvre,
le Préfet de Seine-et-Marne mobilise les réfugiés.

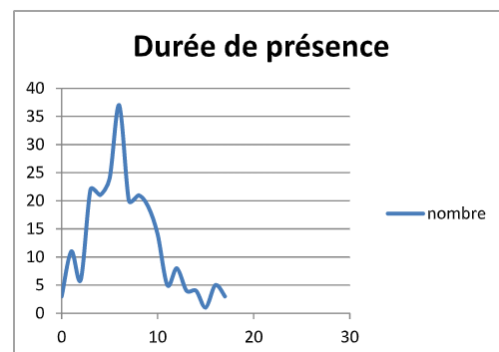


Jamais à court d'idées, le Kern (gouvernement fédéral belge³) avait proposé aux candidats réfugiés en procédure de récolter les fraises et les asperges, comme c'est le cas en France, en Seine et Marne⁴.

En Belgique, quand comprendra-t-on que les 100.000 sans-papiers ne sont pas en transit ni en demande de lieux d'exploitation ? Que nous avons des qualifications, de l'expérience professionnelle, que nombre d'entre nous travaillent déjà de manière non déclarée par leur employeur qui s'en accommode bien ... mais ce n'est pas notre choix.

Les sans-papiers veulent pouvoir se présenter à tous les emplois, dans tous les secteurs (construction, horeca, services, agriculture ...), qu'ils soient peu, moyennement voire très qualifiés, en pénurie ou pas. À tous les emplois qu'ils sont capables d'occuper pour contribuer, aux côtés des autres travailleurs, à la relance de l'économie d'après coronavirus. « Faire rentrer ce travail non déclaré dans l'état de droit⁵ », avec des cotisations à la sécurité sociale et le paiement d'impôts, qui nous garantisse des droits et des devoirs, une véritable contribution au développement de cette société dans laquelle nous habitons depuis parfois 20 ans⁶ !

Dans notre enquête de 2018,
91 % ont 3 ans de présence ou plus
73 % ont 5 ans de présence ou plus
La durée moyenne de présence est de 7 années.



³ Voir l'analyse du CRVI : <https://crvi.be/des-fruits-et-legumes-contre-une-carte-de-sejour/>

⁴ <https://www.20minutes.fr/societe/2752751-20200401-coronavirus-seine-marne-refugies-appeles-aider-agriculteurs-manque-main-oeuvre> et <https://www.lecourrierdelatlas.com/societe-coronavirus-les-refugies-appeles-a-participer-a-l-effort-de-guerre--23640>

⁵ Etude 2018, pp 30-31, avec du Conseil économique et social de la région bruxelloise <http://ep.cfsasbl.be/Enquete-sur-la-situation-des-sans-papiers-Recommandations-pour-les-elections>

⁶ Ibidem: <http://ep.cfsasbl.be/Enquete-sur-la-situation-des-sans-papiers-Recommandations-pour-les-elections>

Nous rappelons notre demande que les sans-papiers puissent s'inscrire comme demandeurs d'emplois à ACTIRIS, au FOREM ou au VDAB, dans un registre⁷ ouvert aux sans-papiers, pour qu'ils puissent répondre le cas échéant aux offres qu'ils pourraient honorer.

3. Quelles sont les principales victimes du covid-19 ?

Dans nos précédents communiqués, nous évoquons les « angles morts » de la pandémie, et posons la question : **quelles sont aujourd'hui les victimes du covid-19 ?** Ces questions, jugées « excellentes » par un spécialiste sont à ce jour toujours sans réponse.

La Libre citait pourtant récemment les résultats de 3 études anglaises (pays où les « statistiques ethniques⁸ » sont autorisées), mettant en évidence que « *Les personnes noires, asiatiques ou d'autres minorités ethniques habitant au Royaume-Uni ont deux à trois fois plus de risque de mourir du nouveau coronavirus que la moyenne* ». Le Bureau national des statistiques britannique avait aussi montré début mai « *que le nouveau coronavirus tuait deux fois plus dans les quartiers défavorisés d'Angleterre, généralement plus peuplés par des minorités ethniques* ».

La situation des sans-papiers doit donc être régularisée pour deux raisons liées au covid-19 :

- Vu les enjeux de santé publique, et la situation sanitaire actuelle, la clandestinité dans lequel on relègue les sans-papiers constituent un dangereux **angle mort de la pandémie, avec une multitude de foyers potentiels incontrôlables de propagation** du virus⁹. Emmanuel André¹⁰ tweete dans le même sens le 14 mai : on ne vaincra pas le covid-19 sans s'occuper des populations les plus vulnérables, « *incluant les migrants et les autres groupes d'exclus actuellement non pris en compte* » :



Emmanuel André @Emmanuel_microb · 14 mai

The ability of #Europe to maintain a contained #Covid_19 outbreak in this post-peak time will be largely determined by its ability to provide universal and inclusive health care coverage to its most vulnerable populations. Including migrants and other currently excluded groups.

- Mais par ailleurs, les sans-papiers sont (et seront vraisemblablement, lorsque des études épidémiologiques et sociales seront réalisées à posteriori) vraisemblablement les **principales victimes**. C'est ce qui fait écrire à Thierry Eggerickx¹¹, démographe :

« Il sera par exemple important de s'interroger sur la surmortalité liée au Covid-19 selon les groupes sociaux. En Belgique comme ailleurs, nous ne sommes pas tous égaux face à la santé et à la mortalité : les groupes sociaux les plus défavorisés se caractérisent, toutes choses égales par ailleurs, par un moins bon état de santé et par une espérance de vie moins élevée que les plus favorisés. On sait aussi que la **co-morbidité** constitue un risque aggravant de mourir du Covid-19 ; comme elle est plus présente parmi les classes défavorisées, **on peut supposer que la surmortalité liée au Covid-19 les affectera davantage**. En outre, des différences sociales se marquent aussi en regard des conditions effectives du confinement. Densité d'occupation du logement, type de logement (appartement, maison unifamiliale), lieu de résidence (ville, campagne) sont autant de marqueurs sociaux pouvant influencer le risque d'être contaminé, de contaminer son entourage, et peut-être de développer des formes plus sévères de la maladie. »

⁷ Recommandations pour les élections régionales et fédérales, 2019 : <http://ep.cfsasbl.be/Recommandations-pour-les-elections-federales-regionales-et-europeennes-du-26>

⁸ La Loi belge interdit actuellement l'usage de statistiques « ethniques », a priori pour lutter contre les discriminations. À la fois, l'absence de ces chiffres masque qui sont les principales victimes ! <https://www.lalibre.be/planete/sante/une-etude-britannique-montre-que-certains-ont-deux-a-trois-fois-plus-de-risque-de-mourir-du-coronavirus-5eb38f427b50a67d2e2682c2>

⁹ Voir conditions de vie reportage Saint-Josse : <https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2020/04/21/mensen-zonder-papieren-in-coronatijden-wij-zijn-de-vergeten-me/>

¹⁰ Membre du GEES.

¹¹ <https://plus.lesoir.be/298677/article/2020-05-04/thierry-eggerickx-au-soir-la-demographie-sera-utile-pour-saisir-les-consequences>

4. Des communes appellent à la régularisation des sans-papiers.

Nous ne pouvons que nous féliciter des motions votées dans diverses communes bruxelloises (par exemple à Forest, Saint-Gilles, Anderlecht, Saint-Josse, ...) et wallonnes (Mons, Charleroi, Liège, ...). Ces marques de solidarité sont importantes pour les sans-papiers.

Englués dans la problématique du covid-19, et vu la difficulté de mettre en place un gouvernement de législature, que font au niveau fédéral les représentants des mêmes partis que ceux qui signent ces motions proposant la régularisation des sans-papiers au niveau local ?

Mais il n'y a pas que le déconfinement économique et sanitaire à prévoir : il faut aussi définitivement déconfiner les droits des sans-papiers (et toutes les autres catégories sociales peu prises en compte dans cette crise).

5. Prochain dossier : la scolarisation des enfants de sans-papiers.

Le Bureau d'Etude des Sans-Papiers a réalisé une étude sur les problèmes spécifiques de la scolarisation des enfants de sans-papiers, avant et pendant le confinement. A l'heure des débats sur l'ouverture des écoles, nous publierons les résultats de notre étude dans le prochain communiqué (n° 4 début juin).

Pour le Bureau d'étude des sans-papiers :

- Tous nos communiqués sont disponibles sur www.besp-sanspapiers.be
- Contact : contact.besp@cfsasbl.be

Pour la Coordination des Sans-Papiers, ses porte-paroles :

- Modou Ndiaye (Porte-parole de la Coordination, 0499 884 821)
- Mamadou Diallo (Porte-parole de la Coordination, 0493 995 444)
- Serge Bagamboula (Porte-parole de la Coordination, 0493 291 974)
- Bintou Touré (Porte-parole des femmes, 0466 281 442)
- Mamadou Guisset et Sédar Degallois (Voix des Sans-Papiers à Liège, 0492 241 043)
- Site : www.sanspapiers.be